

## > PRÉSENTATION

La fondation Essonne Mécénat a été créée par le Département de l'Essonne en 2017, sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Parrainée par Stéphane Bern, elle a pour vocation d'apporter son soutien :

- à la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine du Département de l'Essonne ;

- à la conservation, restauration et acquisition d'œuvres et d'objets d'art pouvant compléter les collections de ses musées et domaines.

Le Département de l'Essonne est propriétaire de plusieurs sites ou ensembles d'œuvres d'un intérêt patrimonial majeur : les domaines de Chamarande, de Méréville, de Misery ou de Montauger, ou encore la Maison-atelier Foujita, le musée français de la photographie... Ces joyaux culturels et environnementaux nécessitent aujourd'hui des investissements importants pour les sauvegarder et les rendre accessibles à tous dans les meilleures conditions.



Essonne mécénat a donc pour ambition de mettre en valeur cet héritage patrimonial d'intérêt national et de le transmettre aux futures générations et à tous les passionnés d'art, de culture et d'histoire.

LA FONDATION ESSONNE  
MECENAT  
EST CRÉÉE SOUS L'ÉGIDE  
DE LA FONDATION DU  
PATRIMOINE

## PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons,  
ce jeu historique sera restauré

### MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu	Impôt sur la fortune
Un don de...		
1000 €	100 €	500 €
Une économie d'impôt de...		
- 60 %	- 66 %	- 75 %
Une dépense réelle de...		
400 €	34 €	125 €

## CONTACTS

### Pour tous renseignements concernant le projet et l'appel aux dons :

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
Fanny Malvezin  
Tél : 01 77 58 12 60  
Mail : [mecenat@cd-essonne.fr](mailto:mecenat@cd-essonne.fr)  
Site internet : [essonne-mecenat.org](http://essonne-mecenat.org)

Adresse d'expédition des dons par chèque :  
FONDATION ESSONNE MECENAT  
sous égide de la Fondation du patrimoine  
8, passage du Moulinet  
75013 Paris  
Tél : 01 40 79 93 50  
Mail : [idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org)

Il vous suffit de renvoyer  
le bulletin de don à détacher  
ou de faire un don en ligne :  
[www.fondation-patrimoine.org/53042](http://www.fondation-patrimoine.org/53042)



Création : Fondation du patrimoine. Photos : © Fondation du patrimoine / Département de l'Essonne sauf mentions particulières. En couverture : en bas à g. : Pierre Contand'Yvy/Plan d'un bosquet ou jeu d'Oye pour Chamarande - plume et lais, 1er septembre 1742. Coll. Privés. En bas à droite : © Henri Perrot. Croquis page intérieure : © Frédéric SICHET

# Sauvons le jeu de l'oie du Domaine départemental de Chamarande !



# LE PROJET

# CONNAÎTRE

# SAUVEGARDER

# TRANSMETTRE



## PARTICIPEZ À LA RENAISSANCE DU JEU DE L'OIE DE CHAMARANDE

Le Domaine départemental de Chamarande, classé au titre des Monuments Historiques, est le plus grand jardin public de l'Essonne. Labellisé « Jardin remarquable », lové dans la vallée de la Juine, il comprend, notamment, un jeu de l'oie grandeur nature. Conçu par l'architecte Pierre Contant d'Ivry en 1742, cet ensemble paysager, à vocation ludique, est organisé en spirale, et comprend 63 cases selon la règle du jeu établie depuis l'Antiquité. Ce joyau est aujourd'hui endommagé et doit être restauré.

Le Département de l'Essonne a donc besoin de votre soutien pour l'accompagner dans la remise en valeur de ce patrimoine historique.

## UNE ŒUVRE MONUMENTALE RARE

Le jeu de l'oie de Chamarande compte parmi les trois jeux de l'oie monumentaux et grandeur nature créés en France à l'époque de Louis XV, avec ceux de Chantilly (1739 - réhabilité en 2015) et de Choisy-le-Roi (1750 - disparu avec l'urbanisation). En mauvais état à la veille de la Révolution, il a fait l'objet au XIX<sup>e</sup> siècle de plusieurs campagnes de travaux. La dernière remonte aux années 1990. Ayant depuis subi les assauts du temps, sa réhabilitation est devenue urgente. Il s'agit de lui redonner toute l'ampleur et l'élégance qu'il mérite.

## UNE CASE DU JEU DE L'OIE À VOTRE NOM ?

Frédéric Sichet, paysagiste et historien des jardins, a imaginé pour le Département un nouveau projet, contemporain et respectueux de l'histoire. Les haies seront replantées, les boisements en limite du bosquet seront densifiés, la piste de jeu en spirale sera joliment délimitée et l'ovale central sera traité en gazon. Enfin, les 63 cases seront matérialisées par des pavés en grès de Fontainebleau. Vous pourrez même leur donner votre nom !



Grâce à vous, les promeneurs pourront déambuler, assister aux concerts et animations qui seront proposés ou profiter en famille de ce jeu de l'oie grandeur nature. Ce chantier de restauration permettra de retrouver une nouvelle séquence paysagère du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le parc de Chamarande.

Ensemble préservons le patrimoine essonnien !

### DE L'AVANTAGE D'ÊTRE MÉCÈNE : VOS CONTREPARTIES En plus du reçu fiscal que vous recevrez, bénéficiez d'avantages en devenant mécène du Jeu de l'oie

**jusqu'à 100 € :**  
citation de votre nom sur la page Internet du projet + porte-clef + invitation à l'inauguration

**de 100 à 500 € :**  
contreparties précédentes + objet promotionnel (mug., tote-bag...)

**de 500 à 1000 € :**  
contreparties précédentes + livre sur Chamarande

**de 1000 à 2000 € :**  
contreparties précédentes + visite guidée du domaine

**de 2000 à 5000 € :**  
contreparties précédentes + une case du jeu de l'oie à votre nom

**à partir de 5000 € :**  
contreparties précédentes + conditions d'accès privilégiées au domaine

**à partir de 10 000 € :**  
contreparties précédentes + mention de votre nom in situ

Nous consulter pour plus de détails.

## BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :  
Fondation du patrimoine  
Délégation régionale d'Île-de-France  
8, passage du Moulinet 75 013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :  
« Fondation du patrimoine – Fondation abritée Essonne  
Mécénat - Jeu de l'Oie historique de Chamarande »  
Le reçu fiscal sera établi et adressé exclusivement au nom et  
adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :  
[www.fondation-patrimoine.org/53042](http://www.fondation-patrimoine.org/53042)

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Jeu de l'oie historique du Domaine de Chamarande (91)** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Mon don est de ..... euros  
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu** (66% du don - dans la limite de 20% du revenu imposable). Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci.

**l'impôt sur la fortune** (75% du don - dans la limite de 50 000 € - limite atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

**l'impôt sur les sociétés** (60 % du don - dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires). Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

**Nom :** .....

**Adresse :** .....

**Mail :** .....

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.